

COMMUNAUTE DES COMMUNES DE LA HAUTE SAINTONGE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt deux le 15 décembre 2022, à 15 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 09 décembre 2022, s'est réuni au Centre des Congrès de Haute Saintonge à Jonzac, sous la présidence de Monsieur Claude BELOT, Président.

Etaient présents : MAINDRON Bernard, GONZALEZ Maurice, CHAINIER Bruno, TROGER Joël, LAPARLIERE Alain, ANNEREAU Thierry, AUDEBERT Michel, BORDE Pierre, TONNEAU Jean marie, POZZOBON Alain, SAUVEZIE Dominique, CHATELAIN Patrick, JOURDAIN Serge , PLAT Pierre, PICQ Patrick, CLEMENCEAU Thierry , FESTAL Emmanuel , BIGEY Laurent, VIDEAU Jean-Michel, QUOD Michel , VALLIER Marie-Hélène, MARSAUD Eliane, CARRÉ Joël, FREDERIC Daniel, GIRAUDEAU Danielle, ROZOT Daniel, BOISSELET Claude, NEAU Christelle, CABRI Christophe, BELOT Claude, RAVET Pierre-Jean, THIBAUT Annick, LACHAMP Barbara, CARTRON Jean Pascal, DELUT Jean-Luc, MARTY Michel, SALAH Christian, LANDREAU Bernard , FORTIER Manuella, DEBORDE Bruno, TALBOT Michel, MENNEGUERRE Philippe, SEGUIN Bernard, ROBERT Mylène, RAYMOND Claude , GIRAUDEAU Patrick, BOULLE Christophe, GRUEL Marie-Françoise, MOUCHEBOEUF Julien , GUILLEMAIN Ghislaine, PERONNEAU Chantal, GERVREAU Didier, REYNAL Jean, PAVIE Christophe, RAPITEAU Jean Michel , MIGNOT Stéphane, DUGUE Christian, BUREAU Marie-Christine, CHARLASSIER Hervé, BOTTON Jacky, VIAUD Thierry, SUIRE Claudine, CLEMENT Gérard, TELINGE Sophie, VELEZ Jean-Michel, GAGNON-BABIN Julie, FRADON Jean Marie , BERTHELOT Patrick, QUANTIN Brigitte, NIVARD Laurent, CAPPELAERE Gérard , GERVREAU Jean Pierre, QUESSON Jacky, HUILLIN Christian, BERNARD Didier, MARTIAL Claude, MALANGIN Sylvie, CONTE Marie-Hélène, TESSONNEAU Raymond, PRÉVOT Marie Catherine , BOURDEZEAU Laurence, CHAUSSEREAU Joël, PAILLE Jean Marc , FEUILLET Alain, EDOUARD Loïc, MARCHESIN Dominique , FOUCHÉ Guy, BOUCHET Jean Pierre, OCTEAU Bernadette, THOMAS Jean-Marc, PENAUD Cyril, PERUFFO Bernard, MARIAU Jean-Pierre, MEUGNIOT Benoît, MARCHAIS Jean Michel, PAIN Charles, BERTRAND Marc, MAINGOT Maud, PÉRENNÈS Jacques, AMAT Pierre, GEORGEON Raphaël.

Etaient représentés : BROSSARD Bernard par MAURET Olivier, DESSAIVRE Jean-Jacques par LYS Chantal , OLLIVIER Michel par ROZAN Marie-Pierre, PERRIER Jean-François par FEDON Martial, BERTRAND Georges par COTARD Gérard, CHAILLOU Philippe par SYMPHOR Dany, LHERMITE Karine par BOULIER Ludovic, COUÉ Jean-François par GUILBAUD Philippe, ROUGER Christian par DISTRIQUIN Gilles, DURET Chantal par OUVRARD Marie-Paule, LEFEVRE-FARCY Didier par ROTH Pascal, MASERO Michel par RICHARD Jean-Claude, MICHEAU Jackie par PRODHOMME Laurent, VION Michel par BRUNEAU Delphine, ROBERT Bruno par GERBAUD Jean-Claude, MAILLET Claudine par LYS Marie-Marguerite, BONIN Lionel par BIJOU Gérard, BOURSIER Eric par CHESNEAU Marlène.

Procurations : MATTIAZZO Lise à SAUVEZIE Dominique, MARRAUD Christine à FESTAL Emmanuel, BRIÈRE Christel à CABRI Christophe, DIEZ Elisabeth à GIRAUDEAU Patrick, BRIAUD Céline à BOULE Christophe, LOPEZ Evelyne à QUESSON Jacky.

Absents excusés : ARRIVE Roland, RAYMOND Serge, BIRON Cécile, MATTIAZZO Lise, ROY Pierre Noël, BLANC Jeanne, BADIE Vincent, RODE Michel, MARRAUD Christine, TARDY Isabelle, ANDRE Franck, LAVALETTE Christian, FAURE Bruno, POTIER Jean Philippe , BRIÈRE Christel, BOOR Pascal, GUEBERT Daniel, DIEZ Elisabeth, POUJADE Yves, BRIAUD Céline, NUVET Raymond, MORASSUTTI Nicolas, LETOURNEAU Antony , LANGLAIS Jean-Charles, YOU Agnès, AMIAUD Dominique, BONNIN Christophe , DRIBAUT Anne, CHERAT Patrick, MAZZOCCHI Jean François, MOUNIER Pascal , LOPEZ Evelyne, DE OLIVEIRA Katia, DEFOULOUNOUX David, BRUA Christiane, DUFOUR Christian, ARCHAMBAUD Yves, OLIVIER Fabrice , RABEYROLLES Bastien.

Nombre de délégués communautaires en exercice : 158

Nombre de présents : 119

Nombre de votants : 125

Nombre d'absents excusés : 39

Nombre d'absents ayant donné procuration : 6

Julien MOUCHEBOEUF a été élu secrétaire.

Objet : Engagement des études préalables relatives au scénario de traitement des déchets ménagers résiduels envisagé (annexe CALITOM)

A la suite de la délibération du 20 juin 2022 instaurant le lancement d'études sur le devenir du traitement des déchets ultimes (sacs noirs et tout venant de déchèteries) en partenariat avec CALITOM (syndicat déchets de Charente) et le syndicat de collecte et de traitement des déchets du Libournais (SMICVAL), 3 scénarios ont été étudiés. Le scénario consistant à créer une unité de valorisation énergétique en partenariat avec CALITOM et le SMICVAL du Libournais est à ce jour le scénario le plus pertinent pour le territoire au regard des enjeux futurs.

Une étude multicritère des terrains d'implantation envisageables a également été menée. Il en ressort que le sud de la parcelle DM62 située sur la commune d'Angoulême (extrémité sud de l'ancien site exploité par la Société Nationale des Poudres et Explosifs), apparaît aujourd'hui comme le terrain le plus pertinent sous réserve que les conditions d'accès au site soient rendues compatibles avec le projet.

Afin d'aller plus avant dans la définition de ce scénario, il est maintenant nécessaire que CALITOM inscrive à son plan pluriannuel d'investissement les montants relatifs à la conduite de l'ensemble des études préalables qui sont estimées à un montant de 3 105 000 € HT, à répartir sur les 3 années à venir comme suit :

- 2023 : 221 700 € HT
- 2024 : 566 700 € HT
- 2025 : 2 316 600 € HT

Il est proposé de partager les frais d'études entre les 3 collectivités selon la clef de répartition basée sur les populations concernées de chaque collectivité. Au regard des montants estimatifs, cette proposition conduirait au tableau de répartition des coûts suivants (hors subventions éventuelles) :

	Haute Saintonge	SMICVAL	Calitom
Population 2022	68 248	207 295	352 015
% de prise en charge du montant des études	11 %	33 %	56 %
Montant estimatif total des études à engager 3 105 000 € HT	341 550 € HT	1 024 650 € HT	1 738 800 € HT

La décomposition de cette estimation est la suivante :

- Démarche de concertation préalable : 30 000 €HT ;
Le Code de l'environnement encadre l'information et la participation du public pour les projets de ce type dont l'investissement est supérieur à 5 millions d'euros et qui sont soumis à évaluation environnementale. Calitom engagera une concertation préalable dans le respect des dispositions réglementaires des articles R.121-2 et L.121-16 du Code de l'Environnement selon les modalités et un calendrier qui seront prochainement déterminés par le comité syndical.
- Etudes géotechniques : 45 000 €HT ;
Cette étude sera nécessaire pour définir correctement l'implantation de l'unité et déterminer les coûts au plus près du génie civil à réaliser.
- Etudes Faune et Flore : 30 000 €HT ;
A ce stade, il est proposé de réaliser l'étude sur la totalité du foncier disponible afin de déterminer la localisation qui présentera le moins d'impact sur l'environnement local (faune et flore) ;
- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage jusqu'au dépôt du dossier de demande d'autorisation d'exploiter et du permis de construire : 350 000 € HT ;
 - Mission Avant-Projet Sommaire : étude de faisabilité et dossier de consultation ;
 - Dialogue compétitif avec 3 candidats pour la conception de l'unité ;
 - Rédaction du dossier de demande d'autorisation d'exploiter alimenté par les données du concepteur ;
- Participation des 3 candidats au dialogue compétitif pour choisir un concepteur titulaire d'un marché public global de performance. Afin d'avoir des offres de qualité il est nécessaire de rémunérer les trois candidats à hauteur d'une mission équivalente à un avant-projet sommaire. Le coût global est estimé à 450 000 €HT.
- Etudes Avant-Projet Détaillé : 2 200 000 €HT ;
Les études d'avant-projet détaillé sont nécessaires d'une part pour déposer le dossier de permis de construire et d'autre part pour alimenter le dossier de demande d'autorisation d'exploiter notamment la description précise du projet et les études de dangers et hygiène et sécurité. Elles seront réalisées par le groupement retenu au préalable lors de la phase de dialogue compétitif.

A l'unanimité, l'Assemblée communautaire décide :

- De lancer les études préalables à la construction d'une unité de valorisation énergétique et notamment une consultation pour retenir un assistant à maîtrise d'ouvrage ;
- Sous réserve que les conditions d'accès au site soient rendues compatibles avec le projet, de retenir comme terrain d'implantation potentiel le sud de la parcelle DM62 situé sur la commune d'Angoulême (extrémité sud de l'ancien site exploité par la Société Nationale des Poudres et Explosifs) afin de pouvoir lancer les études préalables de définition et notamment : études d'impact, études des risques sanitaires, études de dangers, études faune-flore, études géotechniques, et toutes autres études qui s'avèreraient nécessaires.
- D'étudier les différentes modalités de coopération envisageables et créer une structure dédiée au projet regroupant CALITOM, la Communauté de Communes de la Haute Saintonge et le SMICVAL.
- D'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation des différents points ci-dessus.

Fait et délibéré à Jonzac, les jours, mois et an que dessus.

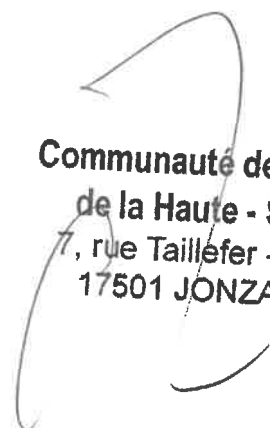
Ont signé au registre tous les membres présents.

Publié et notifié le 02 JAN. 2023
Le Président
Claude BELOT

Pour copie conforme
Le Président
Claude BELOT



**Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge**
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex



**Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge**
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

AR Prefecture

017-200041523-20221215-DEL147_2023-DE
Reçu le 03/01/2023